



Problème de loyer abusif/ durée avant expulsion

Par **jean marc33**, le **20/11/2013 à 15:00**

Bonjour,

je loue en ce moment un local au prix de 3100 euros mensuel, en effet c'est le locataire d'avant qui aurait proposé au propriétaire cette somme mais il n a reussi a tenir que 6 mois.

Je suis au bord de l'endettement et je ne sais plus quoi faire, je travaille pour mon propriétaire.

Le locataire qui etait juste avant celui ci payait seulement 900 euros mensuel et dans toute cette rue, au maximum les commercants payent 1500 euros de loyer.

ma question est :

- Dans le cas ou la propriétaire ne veut pas revoir son loyer a la baisse, est ce que j 'ai un recours possible ?
- Si je décide de ne plus payer le loyer, combien de mois je peux tenir avant d'etre expulsé ?

Merci d'avance[citation]][/citation]